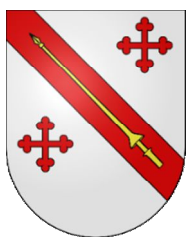


AUTIGNY



LA BRILLAZ



SUR LE CHEMIN D'UNE FUSION...

Le 27 juin 2019

malheureusement toujours sans Chénens

Aux villageois d'Autigny, Lentigny, Lovens et Onnens

A la fin avril de cette année, les conseils communaux d'Autigny et de La Brillaz vous informaient qu'ils avaient entamé une étude de fusion entre les deux communes en précisant que des informations préalables seraient données à l'occasion des Assemblées communales du mois de mai.

Lors de ces dernières, les citoyens présents ont vivement regretté la non présence de la commune de Chénens dans ce processus de fusion.

Pour rappel, le conseil communal de Chénens avait soumis sa participation à des conditions sine qua non. A savoir la localisation de l'administration communale sur leur territoire et la garantie de préservation de leur auberge communale. Eléments jugés inacceptables sous la forme conditionnelle à ce stade des discussions, quand bien même ils ne sont pas dénués de logique.

Ayant entendu leurs Assemblées respectives, les conseillers communaux d'Autigny et de la Brillaz ont décidé de donner de nouvelles chances à une fusion à trois communes. C'est pourquoi ils ont rencontré leurs collègues de Chénens le 28 mai dernier. Rencontre placée sous l'égide de Mme Micheline Guerry, secrétaire générale de l'Association des communes fribourgeoises, et à laquelle M. Carl Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, a assisté. Il a été principalement rappelé qu'une étude de fusion a pour but de dessiner les contours de la nouvelle commune pour identifier les avantages mais aussi les inconvénients d'une fusion. Ces éléments étant par la suite exposés aux citoyens des communes concernées pour qu'ils puissent s'exprimer dans les urnes en toutes connaissances de cause.

Suite à cette rencontre et après une semaine de réflexion, le conseil communal de Chénens a dans un premier temps annoncé vouloir se rallier au projet de fusion. Ceci sans conditions, mais en se réservant néanmoins la possibilité de sortir du processus avant la votation populaire en cas de déséquilibres manifestes.

Après une première séance de travail du comité de pilotage ayant essentiellement pour but de fixer le calendrier des travaux et une mise à niveau d'informations de l'exécutif chénois quant aux différentes étapes du processus, le conseil communal de Chénens a finalement pris la décision en date du 17 juin de se retirer du processus de fusion.

Les conseils communaux d'Autigny et de la Brillaz respectent bien naturellement cette décision quand bien même ils ne peuvent qu'exprimer un sentiment d'incompréhension et de vifs regrets.

En conséquence, l'étude de fusion se poursuit à deux communes avec l'énergie nécessaire pour maintenir le calendrier présenté lors des Assemblées communales, qui prévoit en finalité une votation populaire en date du 09 février 2020. Dans l'intervalle, les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du chapitre VII de la Loi sur les communes qui définit les différentes étapes de ce processus de fusion, de l'initiation à la réalisation. Document disponible sur le site Internet des deux communes.

Les conseils communaux d'Autigny et de La Brillaz